

SYNDICAT UNSA-ICNA

1 rue Vincent Auriol
13090 Aix-en-Provence

SIREN 517.627.899



BILAN FINANCIER 2025

RESSOURCES DE L'ANNÉE 2025

COTISATIONS PERÇUES	+	116 440 €
REVERSEMENT DE COTISATIONS	-	9 540 €
SUBVENTIONS REÇUES	+	0 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION PERÇUS	+	2 243 €
PRODUITS FINANCIERS PERÇUS	+	5 597 €
TOTAL DES RESSOURCES		114 740 €

BILAN SIMPLIFIÉ AU 31/12/2025

ACTIF	Brut	Amortis.	Net	N-1	PASSIF	Net	N-1
Actif immobilisé					Capitaux propres	326 631,98	295 720,50
Actif financier					Réserves		
Disponibilités	318 104,33		318 104,33	326 631,98	Report à nouveau		
Créances					Résultat de l'exercice	-8 527,65	30 911,48
					Provisions		
					Dettes diverses		
TOTAL ACTIF	318 104,33		318 104,33	326 631,98	TOTAL PASSIF	318 104,33	326 631,98

COMPTE DE RESULTAT 2025 SIMPLIFIÉ

CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
Charges d'exploitation (I)	128 791,88	80 600,95	Produits d'exploitations (I)	118 683,00	108 423,00
Reversement cotisations	9 540,00	7 440,00	Cotisations perçues	116 440,00	106 180,00
Achats	8 343,73	6 966,12			
Autres charges externes			Subventions reçues		
Autres services externes	96 427,05	62 059,37			
Impôts et taxes	1 343,00	1 178,00	Autres produits	2 243,00	2 243,00
Autres charges	13 138,10	2 957,46			
Charges financières (II)			Produits financiers (II)	5 597,20	4 554,22
Charges exceptionnelles (III)	7 515,97	1 464,79	Produits exceptionnels (III)	3 500,00	
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)			Contribution de financement - Report des exercices antérieurs (IV)		
Total (I+II+III+IV)	136 307,85	82 065,74	Total (I+II+III+IV)	127 780,20	112 977,22
Excédent		30 911,48	Déficit	8 527,65	
TOTAL DES CHARGES	136 307,85	112 977,22	TOTAL DES PRODUITS	136 307,85	112 977,22

• IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue des biens.

• CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

• COMPTES DE CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres du syndicat peuvent être constitués :

- Du report à nouveau,
- Du résultat de l'exercice,
- Éventuellement, des réserves constituées pour faire face aux dépenses découlant des événements pluriannuels.

• RÈGLES DE RATTACHEMENTS DES CHARGES ET DES PRODUITS

Les charges et produits enregistrés en comptabilité concernent l'exercice 2025.

4- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

• ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Le syndicat n'a pas acquis d'immobilisation cette année.

• ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances : Néant.

État des dettes : Néant.

• TRÉSORERIE

Le cumul des différents comptes bancaires détenus au 31/12/2025 par le syndicat s'élève à 318 104,33 €.

• FONDS PROPRES

Les fonds propres du syndicat s'élèvent à 318 104,33 € (y compris le résultat déficitaire 2025 de 8 527,65 €).

Il est décidé d'affecter le déficit de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation aux réserves : 8 527,65 €.

• ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

Produits constatés d'avance : Néant.

Charges constatées d'avance : Néant.

5 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

• PRODUITS D'EXPLOITATION

Le détail est indiqué dans le compte de résultat.

• CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail est indiqué dans le compte de résultat.

6 – DROITS ET MOYENS SYNDICAUX

Le syndicat est représentatif à la DGAC à l'issue de élections professionnelles, et signataire de la Convention Nationale de Dialogue Social avec la DGAC.

Le syndicat n'emploie pas de personnel salarié et ne dispose pas de permanents syndicaux.

7 responsables syndicaux nationaux bénéficient de décharges partielles pour un total de 370 jours.

Les responsables syndicaux participant aux réunions du Congrès, de la Commission Exécutive, et du Bureau National bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence, en application de l'article R214-38 du Code Général de la Fonction Publique.

Les membres du syndicat participant aux groupes de travail du syndicat bénéficient du crédit de temps syndical attribué au syndicat, en application de l'article R214-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Une valorisation du nombre d'heure de bénévolat donne un résultat de 4 000 heures pour 2025.

Des locaux sont mis à disposition par l'Administration dans chaque centre où le syndicat est représenté et représentatif, ils sont partagés avec les autres composantes de l'UNSA Aviation Civile. Ces locaux disposent d'ordinateurs, imprimantes et téléphones fixes comme le prévoit la convention de dialogue social.
